

Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits

Guide d'évaluation UPVD

2021-2022

4ème Appel à candidatures

1. PROCEDURE DE CANDIDATURE

1.1. Rappel des critères généraux d'admissibilité :

Pour candidater à une bourse du programme Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits de l'UPVD, les candidats doivent :

- Etre étudiant, doctorant, ou personnel universitaire inscrit/ travaillant dans un des établissements partenaires du programme (lors de la candidature et pendant l'année de mobilité)
- Ne pas avoir pas déjà obtenu une bourse européenne (Erasmus+ ou Erasmus Mundus) pour le même cycle d'études (L, M ou D) pour quel ils candidatent (ex: Erasmus Mundus en L2 et vous candidatez sur EMIC pour une L3). Cette condition ne s'applique pas au personnel universitaire.
- Avoir un niveau de la langue d'enseignement ou de travail de l'université d'accueil suffisant.

1.2. Procédure de candidature :

Toutes les candidatures au programme de mobilité EMIC doivent être effectuées via l'application en ligne dédiée sur le site internet de l'Université de Perpignan : <https://www.univ-perp.fr/EMIC>, accompagnées des pièces justificatives exigées en fonction du type de mobilité demandé.

Les documents doivent être soumis en langue française (ou anglaise, pour les pays non francophones). Tout document provenant de l'Université d'origine doit être réalisé sur papier à en-tête avec le tampon officiel (ex : relevé de notes, diplômes, attestations...).

Le formulaire de candidature doit être complet, avec l'ensemble des pièces jointes et conformes pour pouvoir être éligible.

Attention : Les pièces jointes ne doivent pas dépasser **un total de 10 MB** (sinon, le formulaire ne pourra pas être validé). Les formats acceptés sont uniquement en PDF.

L'application de candidatures en ligne sera ouverte du **17 février 2022 au 13 mars 2022 (inclus)**. Il ne sera plus possible de candidater après cette date.

Les critères d'éligibilité et de sélection, les modalités de candidature, ainsi que l'ensemble des documents à fournir par type de mobilité sont indiqués sur le site internet de l'UPVD, en langue française et anglaise.

Il est conseillé, en tant qu'évaluateur, de consulter le site internet EMIC, afin de connaître les critères d'éligibilité et les documents à joindre à la candidature :

<https://www.univ-perp.fr/en-programme-dechanges/avec-le-programme-erasmus-mobilite-internationale-de-credits/modalites-de-candidature>

2. MOBILITES PLANIFIEES:

Le 4ème appel à candidatures du programme Erasmus+ Mobilité Internationales de Crédits 2019-2022 n'est ouvert **qu'au personnel académique et administratif**. Il pourra financer 48 bourses de mobilité.

2.1. Nombre de mobilités:

Pays Tiers vers UPVD	ALGERIE	KAZAKHSTAN	MAROC	MEXIQUE	TUNISIE	VIETNAM
Personnel (enseignement ou combiné)	2	0	3	1	1	1
Personnel (échanges bonnes pratiques-formation)	2	5	3	3	2	0
UPVD vers les Pays Tiers	ALGERIE	KAZAKHSTAN	MAROC	MEXIQUE	TUNISIE	VIETNAM
Personnel (enseignement ou combiné)	1	0	6	2	4	0
Personnel (échanges bonnes pratiques-formation)	1	1	4	1	4	1
TOTAL	6	6	16	7	11	2

2.2. Bourses de mobilité:

L'UPVD se chargera du paiement des bourses à tous les candidats sélectionnés. Le 1er versement de la bourse sera effectué après leur arrivée dans l'établissement d'accueil.

La bourse de mobilité internationale de crédits Erasmus + couvrira :

- une allocation mensuelle en fonction du niveau académique, du type et de la direction de la mobilité
- les frais de voyage (coût unitaire) en fonction de la distance entre les institutions d'origine et d'accueil.

Niveau de mobilité	Pays tiers vers UPVD	UPVD vers Pays tiers
Personnel	160€/jour	180€/jour

UPVD depuis/vers	Frais de voyage
Algérie, Maroc et Tunisie	275 €
Kazakhstan	820 €
Mexique et Vietnam	1500 €

2.2. Durée maximale des mobilités :

La durée de mobilité du personnel est d'une semaine, soit 5 jours ouvrés consécutifs (lundi-vendredi), plus 2 jours maximum de voyage (1 Aller/1 Retour).

La durée est de 2 semaines (12 jours consécutifs + 2 jours de voyage) pour la mobilité d'enseignement du personnel vers la France.

DUREE	Pays Tiers vers UPVD	UPVD vers Pays Tiers
Personnel (enseignement ou combiné)	2 semaines	1 semaine
Personnel (échanges bonnes pratiques-formation)	1 semaine	1 semaine

2.4. Domaines éligibles :

Les flux de mobilité pour les mobilités « d'enseignement » ne sont autorisés que dans les domaines ou disciplines indiqués dans le tableau ci-dessous, conformément à l'accord Erasmus + signé entre l'UPVD et chaque institution partenaire.

Thematic Fields	Algeria				Kazakhstan					Morocco			Mexico		Tunisia				Vietnam	
	Université Abderrahmane Mira de Béjaïa	Université des Frères Mentouri Constantine 1	Université d'Oran1 Ahmed Benbella	Université Abou Bekr Belkaid de Tiencen	Kostanay State Pedagogical Institute	EA Buketov Karaganda State University	Abai Kazakh National Pedagogical University	Kazakh Ablai khan University of International Relations and World Languages	Kazakh State Women's Teacher Pedagogical University of Almaty	Université Cadi Ayyad de Marrakech	Université Mohamed V Agdal - Rabat	Université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan	Universidad Autonoma de San Luis de Potosi	Universidad Iberoamericana	Université de Sousse	Université Tunis El Manar	Université de Gabès	Université de Carthage	Hanoi University of Sciences and Technology	Van Lang University
01 Education sciences					x	x	x	x	x											
022 Humanities (religion&theology, history, archeology, philosophy & ethics)															x	x		x		
023 Languages (language, literature & linguistics)					x	x	x	x	x					x						x
041 Business & administration (Accounting, finance banking, assurance, management, marketing, tourism)	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x
042 Law											x	x				x	x	x		
051 Biological sciences	x	x	x	x						x	x	x	x		x	x	x	x		
053 Physical sciences (chemistry, earth sciences, Physics)	x	x	x	x						x		x	x		x	x	x	x		
054 Mathematics & statistics	x	x	x	x						x	x	x	x		x	x	x	x		
071 Engineering sciences	x	x	x	x							x	x	x							x

3. PROCEDURE DE SELECTION

Phase 1 : Validation des candidatures

Le contrôle de la complétude et de l'éligibilité des candidatures sera effectué par le coordonnateur du programme, l'Université de Perpignan (UPVD) :

1 / Complétude :

A la date de clôture, seules les demandes complètes seront déclarées éligibles. L'UPVD vérifiera si les documents téléchargés correspondent aux documents demandés dans la liste des documents requis. Si cela est le cas, la candidature sera automatiquement exclue.

2 / Critères d'admissibilité :

L'UPVD vérifiera également si chaque demande est admissible selon les critères de chaque niveau de mobilité :

- Les critères d'admissibilité pour le niveau de mobilité
- Preuve d'emploi dans l'institution d'origine.

Si l'un de ces critères n'est pas rempli, la candidature sera automatiquement exclue.

Tous les candidats concernés recevront un courriel les informant que leur demande est rejetée comme étant incomplète ou inéligible.

Après la Phase1, seules les candidatures éligibles et complètes passeront la Phase2 et 3 pour la présélection.

La liste des candidats entrants et sortants sera disponible pour chaque établissement d'origine / d'accueil, sur une plateforme en ligne (<https://erasmus.univ-perp.fr>), avec le formulaire et les fichiers joints de chaque candidature. La personne de contact de chaque établissement recevra le code d'accès à cette plateforme, afin de saisir l'évaluation (notation) réalisée par son établissement. De plus, la liste des candidatures sortantes et la liste des candidatures entrantes, classées par niveau et grade, signées par les membres de chaque comité local de présélection, doit être transmise à l'UPVD par email.

Phase 2 : Evaluation par l'institution d'origine

1 / Authenticité :

Les institutions d'origine ont la responsabilité de vérifier l'authenticité des documents fournis : les pièces d'identités, la preuve d'emploi. S'il y a un problème d'authenticité d'une ou plusieurs pièces du dossier, la candidature sera automatiquement exclue et non évaluée.

Les institutions d'origine devront préciser les raisons de cette exclusion, dans un espace "commentaires" prévu à cet effet.

2/ Evaluation et pré-classement par les institutions d'origine :

Chaque institution d'origine devra mettre en place un **comité local de pré-sélection** (incluant au moins 3 personnes dont un vice-recteur/président ou directeur des affaires internationales), qui sera chargé d'examiner et classer tous les candidats de son institution. Il n'est pas possible de mettre

la même note aux candidatures reçues. Il faut un classement par type de mobilité (personnel enseignement, et personnel formation).

La liste des candidatures classées sera établie selon les critères de présélection indiqués dans le tableau ci-après.

Critères	POINTS (max)
Excellence académique/scientifique/professionnelle de la candidature	10
Faisabilité et Pertinence de la candidature	5
Priorité thématique/ discipline/ projet (stratégie de l'institution)	5
TOTAL	20

Phase 3 : Evaluation par les institutions d'accueil

Chaque institution partenaire devra également évaluer des candidatures, en tant qu'institution d'accueil (le cas échéant). Leur comité de pré-sélection (voir supra) devra donc également prévoir d'examiner et classer toutes les candidatures entrantes. La liste des candidatures classées par niveau sera établie selon les critères de présélection indiqués dans le tableau ci-après.

Critères	POINTS (max)
Excellence académique/scientifique/professionnelle de la candidature	10
Faisabilité et Pertinence de la candidature	5
Priorité thématique/ discipline/ projet (stratégie de l'institution)	2
Compétences linguistiques	2
Motivation	1
TOTAL	20

Afin d'éviter d'avoir plusieurs candidats avec une même note finale, Il est important d'effectuer un classement des candidatures par type de mobilité (personnel formation, personnel enseignement).

La liste des candidatures sortantes et la liste des candidatures entrantes classées par type et note, devront être envoyées à l'UPVD par mail, signées par les membres du comité local de pré-sélection.

Phase 4 : La sélection finale

La sélection finale sera effectuée par l'Université de Perpignan, selon les critères de sélection du programme. Elle établira la liste finale principale des bénéficiaires ainsi que la liste de réserve, en fonction de l'évaluation effectuée par chaque institution d'origine et d'accueil. La notation finale est basée sur un total de maximum 40 points.

Le rôle de l'Université de Perpignan est de:

- Vérifier la conformité de l'évaluation par rapport aux critères et grilles de notation
- Assurer une bonne répartition des mobilités entre les partenaires, et entre les différents domaines disciplinaires couverts
- Le respect de la distribution de la mobilité selon le niveau/type
- Assurer un équilibre entre les sexes (si possible)
- Prendre en considération les candidats dans une situation de vulnérabilité (avec un handicap de santé ou problèmes sociaux)
- Établir une liste principale et une liste de réserve, par type de mobilité et par pays

La liste de réserve doit avoir si possible, au moins le même nombre de candidats que la liste principale, et de préférence plus de candidats afin d'avoir une liste de réserve conséquente en cas de renonciation de candidats sélectionnés. Les candidats en liste principale et en liste de réserve sont classés par type (personnel enseignement, personnel formation) et par direction (sortant / entrant), de sorte que l'on descende automatiquement dans la liste de réserve en cas de renonciation. Les candidatures de la liste de réserve doivent être également de bonne qualité.

Phase 5 : Notification de la sélection

Aucune information ne doit être transmise aux candidats par les institutions partenaires jusqu'à la sélection finale. Les institutions partenaires seront informées des résultats de la sélection finale par l'Université de Perpignan.

A la fin de la phase de sélection et après validation des listes, seule l'Université de Perpignan est habilitée à communiquer les résultats individuellement aux candidats.

L'Université de Perpignan informera tous les candidats sélectionnés de la décision d'attribution par le biais d'une notification par e-mail et ils auront **maximum 3 jours ouvrés** pour accepter ou rejeter la bourse de mobilité. Les candidats refusés et ceux de la liste de réserve seront également informés par le biais d'une notification par e-mail.

Phase 6 : Procédures d'acceptation et de visa

Les bénéficiaires recevront ensuite une **lettre d'acceptation*** de leur institution d'accueil afin qu'ils puissent démarrer leur procédure de demande de visa. Il est de la responsabilité des candidats sélectionnés de fournir tous les documents nécessaires demandés par les ambassades / consulats du pays de leur université d'accueil. La personne de contact de chaque institution d'accueil peut leur fournir une assistance et des informations sur la procédure de visa.

**Cas d'exclusion: un candidat qui aurait fait une fausse déclaration dans sa demande ou soumis un faux document sera automatiquement exclu du bénéfice de la sélection, même s'il / elle a déjà reçu la notification de son / sa sélection ou la lettre d'acceptation.*



4. CRITERES DE SELECTION

4.1. Critères de sélection :

Les institutions partenaires du programme sont d'accord de suivre une procédure de sélection basée en fonction des critères généraux suivants :

- ✓ L'excellence académique / scientifique / professionnelle
- ✓ La qualité du projet de mobilité du candidat (pertinence / faisabilité)
- ✓ Les compétences linguistiques
- ✓ La motivation du candidat
- ✓ L'engagement du candidat à retourner dans son institution d'origine à l'issue de sa période de mobilité
- ✓ Le respect de l'équilibre homme/femme
- ✓ Le niveau de vulnérabilité des candidats
- ✓ La répartition géographique des mobilités

Candidats pour une mobilité de **Personnel : Mobilité d'enseignement ou de formation**

- a) Les types de mobilité : Les mobilités du personnel universitaire sont de deux types :
- *Mobilité d'enseignement* (Teaching Staff Mobility) : 08 heures d'enseignement minimum par semaine sont à réaliser dans l'établissement d'accueil (voir les domaines éligibles par université partenaire).
 - *Mobilité de Formation* (Training Staff Mobility) : Pour des enseignants-chercheurs ou des personnels administratifs ou techniques. Les thématiques prioritaires sont :
 - La gouvernance
 - L'internationalisation
 - L'assurance et la démarche qualité,
 - La pédagogie innovante, didactique et méthodes d'enseignement
 - L'ingénierie pédagogique, le développement de nouvelles formations, de doubles diplômes.
 - La valorisation de la recherche et les relations Universités-Entreprises
 - La mise en place de projets de coopération et de partenariats pérennes
 - L'échanges de bonnes pratiques professionnelles

Information :

Pour les mobilités de personnel administratif, la liste des services disponibles en accueil à l'UPVD est indiquée dans le formulaire de candidature en ligne.

Les **personnels enseignants** peuvent également effectuer **une mobilité combinée**, c'est à dire une activité d'enseignement (réduite à 04 heures minimum d'enseignement) et une activité dite de "formation" (voir thématiques ci-dessus) par semaine. Pour candidater à une mobilité combinée, il faut choisir la mobilité d'enseignement dans le formulaire en ligne de candidature, et indiquer dans le document "working Plan" le choix de réaliser une mobilité combinée.

b) Critères de sélection :

- Excellence du candidat et de son projet : Compétences professionnelles et projet pédagogique et/ou de coopération
- Adéquation du projet avec la stratégie de coopération internationale de l'établissement
- Compétences linguistiques dans la langue d'enseignement/de travail de l'université d'accueil
- Faisabilité et pertinence du projet de mobilité par rapport au plan de travail proposé et aux compétences du candidat en lien avec le service/domaine choisi à l'institution d'accueil
- En cas d'égalité des dossiers, priorité sera donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances)
- En fonction des critères précédents et à notation équivalente, il sera également tenu compte de la répartition des mobilités entre les établissements partenaires d'un même pays.

4.2. Critères additionnels :

Chaque **institution d'accueil** se réserve le droit de déterminer l'**inéligibilité** de candidatures sur la base des raisons suivantes :

- Mauvaise qualité de la candidature
- Candidature inadéquate (ex : le programme d'études ou thème de recherche/travail demandé n'existe pas)
- Manque de correspondance entre le programme d'enseignement/de recherche/de travail entre l'université d'origine et d'accueil
- Compétences linguistiques trop insuffisantes

Si une candidature correspond à un de ces cas, elle ne doit pas être évaluée et sera automatiquement rejetée.

4.3. Procédure de Notation :

Pour rappel, l'évaluation des candidatures sera réalisée via l'application en ligne, listant l'ensemble des candidatures ayant passé la phase 1, en provenance et à destination de chaque institution partenaire.

Vous trouverez ci-après, quelques indications pour harmoniser l'évaluation des candidatures qui doit être réalisée par les institutions partenaires du programme.

L'évaluation par critère, peut être effectuée par point complet ou jusqu'en dixièmes de points minimum si nécessaire (Par exemple: 4.80 / 5 ou 1.70 / 2 est autorisé), afin de pouvoir classer les candidatures par niveau/type.

Excellence:

Personnels: Les candidats doivent être évalués en fonction de : leur liste de publications et travaux, et responsabilités s'ils sont chercheurs ou enseignants ; de la description de leurs missions et responsabilités dans leur

institution d'origine s'ils sont personnels administratifs, ainsi que leur curriculum vitae.

Pertinence / Faisabilité : une note entre 5/5 et 3/5 indique que le projet proposé est pertinent et faisable. Entre 2/5 et 1/5 indique que le projet est peu pertinent ou peu adéquat.

Personnels: Le projet proposé doit avoir un impact important sur l'institution d'origine et l'institution d'accueil. La pertinence du projet de mobilité est évaluée par rapport au projet proposé et aux capacités de l'institution d'accueil pour organiser sa mise en œuvre (recherche, éducation, projet professionnel).

Priorité / stratégie de l'institution : Une note de 5/5 à 3/5 indique que le projet de mobilité ou sa thématique fait partie des priorités de l'institution (en ce qui concerne la coopération internationale, les besoins ou la stratégie de l'institution)

Compétences linguistiques : Les candidats évalués 2/2 doivent avoir dûment justifié au moins un niveau B2 (certificat). Les candidats notés 1,5/2 à 1/2 ont un niveau B1 (ou niveau B2 sans certificat).

5. CALENDRIER

Publication de l'appel à candidatures	17 Février 2022
Date limite de candidature	13 Mars 2022
Phase1 : Validation des candidatures (UPVD)	14 Mars 2022
Phase 2 : Evaluation par les institutions d'origine	15 Mars 2022 au 22 Mars 2022
Phase 3 : Evaluation par les institutions d'accueil	15 Mars 2022 au 22 Mars 2022
Phase 4 : Selection finale (UPVD)	25 Mars 2022
Publication des résultats	Fin Mars 2022
Envoi des lettres d'acceptation aux bénéficiaires	Fin Mars 2022
Procédures de visa	Avril 2022
Date de début des mobilités (au plus tôt)	A partir d'Avril 2022
Date de fin maximale des mobilités	10 Juillet 2022

6. PERSONNES CONTACTS

Coordinatrice Institutionnelle Erasmus+ & Coordinatrice du projet EMIC : Mme Sandrine CANADAS
Téléphone bureau : 0033 4 68 66 22 18 – Portable : 0033 7 60 73 41 88

Gestionnaire EMIC: M. Julien ROCHON - Téléphone bureau : 0033 4 68 66 17 76

Email commun : emic@univ-perp.fr - Merci d'écrire uniquement à cette adresse mail.

Adresse postale : Université de Perpignan Via Domitia
Service des Relations Internationales (SRI)
Batiment A
52 Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan Cedex 9 - France